

LÉGATION DE SUISSE
EN ITALIE

R.P. no 42.

Rome, le 22 novembre 1950.

CONFIDENTIEL.

A. 21. 31 R. 1111
A. 44. 30. 1
wba

P.
Après une réponse
à l'ambassade à M. de S. 11111

M. Decoux,

M. de S. 11111

27.11

82

Monsieur le Président de la Confédération,

Fascistes expulsés
de la Suisse.

Vous aurez sans doute appris même par les journaux suisses que le ministre des Affaires Etrangères, comte Sforza, a été interpellé à la Chambre pour savoir si et avec quelles chances de succès le gouvernement italien était intervenu auprès du Conseil fédéral aux fins d'obtenir l'abrogation des mesures d'expulsion prises en Suisse après la fin de la guerre à l'égard des Italiens fascistes. Le comte Sforza a répondu que le gouvernement italien avait effectivement entrepris des démarches à Berne, qu'un certain nombre de mesures avait été rapportées et qu'à Rome l'on suivait de près le problème, conformément au désir exprimé par l'interpellateur.

Je me souviens, en effet, que lorsque j'étais encore au Conseil fédéral, la question avait été soulevée et discutée à plus d'une reprise. Si je reviens sur ce sujet, c'est

1^o) parce que presque simultanément à la présentation de cette interpellation, j'ai reçu un long rap-

Monsieur le Conseiller fédéral Max P e t i t p i e r r e ,
Président de la Confédération,
Chef du Département politique fédéral,
B E R N E .

=====



LÉGATION DE SUISSE
EN ITALIE

2.

port de l'Association qui s'est constituée en Italie pour la tutelle des intérêts moraux et matériels des ressortissants italiens atteints par les mesures d'expulsion de Suisse ;

2^o) parce qu'en même temps aussi, le "Corriere del Ticino" publiait un entrefilet sur cette question. L'attitude de ce journal est d'autant plus intéressante qu'il a toujours été considéré comme très "italophile".

Le rapport de l'Association des expulsés est plus un pamphlet qu'un mémoire. Je vous le transmets tout de même. Vu son ton agressif, j'ai cru bien faire en m'abstenant d'y répondre pour le moment.

Comme je l'ai dit plus haut, l'attitude du "Corriere del Ticino" (8 novembre) est plutôt réservée. L'article, en résumé, affirme ce qui suit : " On peut admettre que certains expulsés puissent rentrer en Suisse après une absence de cinq ans; mais nous, Suisses, demandons cependant que le gouvernement fédéral et les gouvernements cantonaux examinent à fond la situation de chaque expulsé qui sollicite l'autorisation de revenir en Suisse et éliminent sans autre ceux d'entre eux qui, au Tessin, ont collaboré de façon scandaleuse avec le fascisme et ceux qui, aujourd'hui encore, servent dans les rangs du néo-fascisme. Nous savons, par exemple, que, dans une localité peu éloignée du canton (je pense qu'il s'agit de Come), des éléments fascistes qui furent parmi les plus actifs du Tessin et qui en furent expulsés à cause de leur conduite se réunissent dans une auberge dont

LÉGATION DE SUISSE
EN ITALIE

3.

les tenanciers sont fascistes. Nous demandons donc que ces fascistes d'hier et d'aujourd'hui ne soient pas ré-admis en Suisse ".

*

* *

Entre-temps, j'ai eu l'occasion de m'entretenir de cette question avec le ministre Reale, de passage à Rome. J'ai pu me convaincre que son opinion correspondait exactement à celle du journal luganais : non pas une mesure générale de clémence, mais un examen de chaque cas particulier.

Je n'ignore pas que la résistance opposée à un nouvel examen provient essentiellement du Tessin. Je sais aussi qu'il existe des cas dignes d'intérêt, surtout lorsque l'épouse de l'expulsé est d'origine suisse et est restée seule en Suisse. Je sais qu'en Italie, les fascistes qui ont résidé en Suisse ont été moins sévèrement punis qu'ils ne l'ont été chez nous. Il n'est pas rare d'en rencontrer qui vivent et travaillent tranquillement ici. J'estime, cependant, que la Suisse ne doit pas prendre à la lettre, ni même dans leur esprit, les revendications des expulsés fascistes, sauf, je le répète, dans les cas où les mesures prises par les can-

LÉGATION DE SUISSE
EN ITALIE

4.

tons ont été excessives. A mon avis, je trouve que la Suisse ne devrait pas pratiquer une politique de "portes trop ouvertes" alors que le gouvernement italien prend ces jours-mêmes des mesures importantes et graves tendant à limiter la renaissance du fascisme en Italie, camouflé sous l'appellation de M.S.I. (Movimento sociale italiano).

Il ne fait aucun doute que ce parti ou ce mouvement relève la tête. J'ai assisté moi-même, il y a quelques jours, à l'une de ses manifestations, qui avait toutes les caractéristiques des manifestations du régime passé. Ce sont les jeunes qui manifestent sur les places, mais ceux qui les incitent sont d'anciens fascistes. Que cela semble curieux ou non, les éléments d'extrême-droite et ceux d'extrême-gauche (communistes) s'unissent pour s'opposer aux mesures que le gouvernement est en train de prendre contre le néo-fascisme. C'est, une fois de plus, la lutte pour la démocratie ou pour l'anti-démocratie.

Veillez agréer, Monsieur le Président de la Confédération, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

ceir

Annexes : 1 rapport
deux coupures de journaux.